

PREUVE ABSOLUE



Fiancée. — Mon cher Alfred ; il se répand une trameur horrible. On dit que vous ne m'épousez que pour ma fortune. Est-ce vrai ?
Alfred. — C'est si peu vrai que je m'engage à la dépenser dans six mois, votre fortune.

LORDS MAIRES DE LONDRES

Il n'est peut-être pas sans intérêt, à la veille de nos élections municipales, de rappeler comment se fait, à Londres, l'élection du premier magistrat de cette grande ville.

Celui qui aspire à occuper le fauteuil civique pour le court espace de douze mois seulement, doit occuper dans le monde une position financière de premier ordre, être d'un caractère irréprochable, posséder toutes les qualifications d'un citoyen et être, en outre, membre privilégié d'une des grandes corporations de Londres. Il faut, de prime abord, qu'il ait été échevin d'un des vingt-cinq quartiers de la cité de Londres, ensuite shérif, place qui lui coûte, s'il veut remplir convenablement les devoirs de cette charge, environ deux mille louis sterlings par an et il doit, de plus, payer le quart des dépenses encourues pour la grande fête du 9 novembre, l'installation du maire.

Il est élu shérif par les votes du corps privilégié, choisi entre les membres des corporations (corps de métier ou de commerce qu'on appelle *livery*) de la ville, il doit être membre d'une de ces corporations dont le corps des merciers est le plus riche.

Dix années s'écoulent généralement depuis son élection comme échevin, avant qu'il ne puisse prendre le fauteuil civique comme maire. Dans le moment actuel, il y a douze échevins, dont cinq n'ont pas encore été shérifs, qui convoitent le poste honorable de premier magistrat.

Le futur lord maire a beaucoup de devoirs à remplir comme shérif. Il doit assister avec son député à toutes les pendaisons qui se font à *Old Bailey*, et dans l'ancien temps, il déjeunait, après l'exécution, avec le gouverneur de la prison, coutume entièrement abolie aujourd'hui.

Il doit être présent aux séances de la Cour Criminelle Centrale, où il s'assoit à côté du juge,

revêtu des insignes de sa charge ; et s'il ne me trompe pas, une sentence prononcée contre un prisonnier, n'est pas légale, à moins qu'un shérif ne soit présent pour l'entendre. Sa Majesté la Reine doit sanctionner le choix du shérif, et chaque année, l'avocat de la cité reçoit du secrétaire particulier de Sa Majesté son appropriation du choix fait.

Le shérif ne reste en charge que douze mois. A l'expiration de son mandat, il rend compte de son administration ; ses livres sont audités, il paie et il attend son tour à la mairie.

La manière dont l'élection se fait, est des plus curieuses. On soumet à la cour les noms de deux échevins. Aussitôt, le collège électoral se rend dans une autre salle, dans laquelle repose le sceptre royal, au milieu d'un lit de fleurs, en forme de croix. Alors, chacun des échevins s'approche à tour de rôle du Recorder et lui souffle à l'oreille le nom de celui pour qui il désire voter.

Le candidat, qui reçoit le plus grand nombre de votes, est généralement déclaré élu.

Le maire reçoit \$50,000 par année de la ville, pour faire face dignement aux dépenses de sa charge, mais le plus souvent il est obligé d'en dépenser cinquante mille autres. Le maire doit résider au *Mansion House*, qui lui est donnée gratis et toute meublée, mais à l'expiration de son mandat, le maire sortant de charge donne généralement une somme assez ronde afin de tout remettre à neuf pour son successeur.

Il a néanmoins à payer toutes les dépenses de la maison, les gages des serviteurs et des laquais, etc. ; il faut qu'il se fournisse de chevaux, qui sont ordinairement loués, ainsi que ses propres voitures, à l'exception d'une seule. Cette exception est le carrosse civique, qui fait si grand effet dans les processions, et qui a toujours le don d'exciter à un si haut point la curiosité publique. Ce vieux carrosse pèse quatre tonnes, et date de 1757 ; les échevins de l'époque ont souscrit chacun £60 pour en payer le coût. Les harnais portés par les six chevaux qui le traînent, ont été faits en 1833 et les chevaux, lorsqu'ils sont enharnachés en grand gala, portent chacun 100 lbs de pesanteur.

Les devoirs du maire sont assez nombreux. Il préside le bureau des échevins, les sessions de quartiers, ouvre la cour à *Old Bailey*, et comme magistrat, il tient séance invariablement chaque jour au *Mansion House*. S'il meurt avant l'expiration de son mandat, ses amis ont le droit de le faire enterrer dans la cathédrale de Saint-Paul, et d'en faire sonner les cloches ; mais ceci arrive très rarement.

Il est aussi d'usage, lorsque le maire sort de charge, de faire armorier son blason sur une des petites fenêtres carrées de la chambre du conseil. Cette chambre renferme les blasons des différents maires depuis au delà de cent ans.

IL VOUDRAIT VOIR

Bonne dame. — Racontez-moi comment vous avez perdu la vue.

Aveugle. — Volontiers, madame, mais avant je voudrais voir ce que vous allez me donner.

BONNE NOUVELLE POUR LES AMOUREUX

Un monsieur, qui faisait la cour à la fille de la maison, s'attira pour une raison ou pour une autre, la colère du père. Une querelle s'en suivit et le père fut mis à la porte de chez lui par le cavalier courroucé.

Il s'en suivit des procédés judiciaires qui viennent d'être décidés par un juge de paix de l'Arizona, qui rendit son jugement en ces termes :

« Il appert, par la preuve, que le jeune homme faisait la cour à la fille du demandeur, dans le parler même de ce dernier ; que le demandeur s'est permis de troubler leur tête à tête, mais à été mis hors de la salle par le défendeur. Faire la cour aux jolies filles est de nécessité absolue et nul n'a le droit d'intervenir. Je maintiens donc que les parents n'ont aucun droit légal d'entrer dans une salle où l'on se fait la cour. Je décharge donc le défendeur et condamne le demandeur à tous les frais.

BATEMENTS DU CŒUR

Les battements du cœur diminuent graduellement du commencement à la fin de la vie ; l'on prétend pourtant que parfois ils augmentent un peu dans la décrépitude.

La moyenne des battements à la minute avant la naissance est de	150
Immédiatement après la naissance.....	“ 140 à 130
Pendant la 1 ^{re} année.....	“ 130 à 115
“ 2 ^e “.....	“ 115 à 100
“ 3 ^e “.....	“ 100 à 90
Vers la 7 ^e “.....	“ 90 à 85
“ 11 ^e “.....	“ 85 à 80
A l'âge de l'homme fait.....	“ 80 à 70
Dans la vieillesse.....	“ 70 à 60
Dans la décrépitude.....	“ 75 à 65

Chez la femme, le pouls bat plus vite que chez l'homme, à raison de huit à quatorze pulsations ; cette différence, pourtant, ne se fait pas remarquer chez les enfants. Boire du thé chaud ou de l'eau chaude, a une tendance à augmenter la vitesse du pouls, tandis que les boires froides la fait diminuer. Il est facile d'augmenter les battements, au moins de dix à la minute, en s'enveloppant d'habits chauds. Les pulsations sont moindres pendant le sommeil que pendant la promenade. Un exercice un peu violent les augmente.

SUR DE SON ARGENT

Un jeune villageois se rend chez le dentiste pour faire plomber une dent. Le dentiste lui conseille de la faire arracher de suite, lui promettant que, s'il se servait du gaz, il n'en éprouverait aucun mal.

— Mais quel est donc l'effet de votre gaz ? demande le jeune homme.

— Il est de vous rendre tout à fait insensible, lui répond l'artiste ; vous n'aurez seulement pas connaissance de ce qui se fera autour de vous.

Le villageois consent, mais au moment où le dentiste se prépare à lui donner le gaz, il met sa main dans sa poche et en retire son porte-monnaie.

— Oh ! ne vous donnez pas cette peine maintenant, dit le dentiste, pensant que le garçon voulait le payer de suite.

— Oh ! ce n'est pas cela, répond-il, je veux simplement constater combien j'ai d'argent avant que le gaz ne fasse effet.